



Avocat qui oublie de déposer un mémoire au t.a

Par **Mico**, le **14/07/2012** à **21:02**

Bonjour,

Ma Protection juridique, à confié mon affaire à un de leur avocat spécialiste en droit administratif.

Dans cette procédure, qui à durée 3 ans, cet avocat a fait qu'un mémoire introductif. Il n'a pas répondu aux arguments de la partie adverse, qui est arrivée 2 mois après l'avoir déposé ; disant que qu'il vaut mieux attendre, avoir la date d'audience pour le faire.

Le 19 avril 2011, il m'informe que mon affaire viendra à l'audience le 5 mai 2011.

Normalement , il devait apporter une réponse, aux arguments de la partie adverse, avant la date de clôture pour les remettre au tribunal.

Sans nouvelle de l'avocat, avant la date de clôture de dépôt des pièces, je le contacte pour avoir des nouvelles.

Sa réponse est :J'ai oublié de le faire, et une demande de report d'audience ne sera pas accordé.

J'ai insisté pour qu'il le fasse, en me faisant parvenir la copie de cette demande.

Elle a été rejeté, et j'ai perdu mon procès, pour lequel je ne pouvais pas faire appel, je pouvais me pourvoir au conseil d'état.

Je voudrai savoir si je peux poursuivre mon avocat pour faute professionnelle.

Merci de vos réponses
cordialement

Par **edith1034**, le **15/07/2012** à **08:42**

OUI ÉVIDEMMENT

pour tout savoir sur les recours contre les avocat allez en bas de page de

<http://www.fbls.net/recoursjuridiques.htm>